

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



Province de Québec

**Municipalité de Saint-Herménégilde**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 8 avril 2024, à 19 h 00, présidé par monsieur le Maire, Steve Lanciaux, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Robin Cotnoir ( <i>arrivée à 19 h 07</i> )	M. Michel Fontaine ( <i>absent</i> )
Mme Marie-Soleil Poulin	M. Simon Normandin
M. Jean-Claude Daoust	M. Mario St-Pierre

Et monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim Luc Laberge (*par vidéoconférence zoom*).

Et madame l'adjointe administrative et greffière adjointe Jeanne Bergeron.

Monsieur le maire Steve Lanciaux informe les personnes présentes que la rencontre est enregistrée.

**2024-04-08-01 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum est atteint la séance peut donc commencer.

**2024-04-08-02 MODIFICATION À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

**2024-04-08-03 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Suivi des demandes
6. Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 11 mars 2024
7. Dépôt et Approbation des comptes
8. Rapport du maire
9. Rapport de la direction générale
10. Résolutions
  - 10.1. TECQ - Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
  - 10.2. Accès Desjardins
  - 10.3. Modification du bail de location du Centre communautaire – renouvelable
  - 10.4. Demande d'installation d'un mât par Innergex
  - 10.5. Avis de motion Reg 337 modifiant le règlement numéro 82 et ses amendements créant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de fonctionnement
  - 10.6. Offre de prix pour les modifications à la réglementation d'urbanisme
  - 10.7. Adoption du registre des entrepreneurs 2024
  - 10.8. Ententes Forêt Hereford
11. Régie Incendie
12. RIGDSC et Hygiène du Milieu
13. Forêt Hereford
14. Loisirs
15. Famille
16. Culture
17. Lacs et cours d'eau

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- 18. Divers
- 19. Période de questions
- 20. Autres sujets
- 21. Levée de l'assemblée

Adoptée.

**2024-04-08-04 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2024-04-08-05 SUIVI DES DEMANDES**

Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne qu'il a rencontré la directrice générale de la Sûreté du Québec et a rencontré également l'honorable Geneviève Hébert, députée de Saint-François, et son attachée, afin de discuter de la demande reçue des citoyens dans le but de réduire la limite de vitesse sur la route 141, dans le secteur du Lac Wallace à Saint-Herménégilde. La documentation reçue des citoyens leur a été remise.

**2024-04-08-06 ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 11 MARS 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 11 mars 2024 soient acceptées et adoptées telles que rédigées.

Adoptée.

**2024-04-08-07 DÉPÔT ET APPROBATION DES COMPTES**

Le greffier-trésorier par intérim dépose la liste des comptes fournisseurs (79 418,94 \$), la liste des rémunérations et prélèvements versés en mars 2024 et les états financiers mensuels de mars 2024. Certains postes pourraient enregistrer des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la greffier-trésorier par intérim dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées.

Adoptée.

*Arrivée du conseiller #1, monsieur Robin Cotnoir à 19 h 07.*

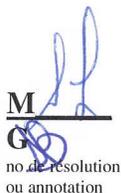
**2024-04-08-08 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Steve Lanciaux nous mentionne que des rencontres citoyennes pour les éoliennes sont organisées par la MRC de Coaticook aux dates suivantes :

Saint-Malo	30 avril 2024 à 18 h 30
Saint-Herménégilde	4 mai 2024 de 9 h 30 à 11 h 30
Dixville	9 mai 2024 à 18 h 30

L'écocentre permanent de Waterville est maintenant ouvert. Il est ouvert tous les vendredis et un samedi sur deux.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



**2024-04-08-09 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim Luc Laberge était en vacances les deux dernières semaines.

**2024-04-08-10 TECQ - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**ATTENDU QUE** le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**ATTENDU QUE**, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**ATTENDU QUE**, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**ATTENDU QUE**, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**ATTENDU QUE**, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

**ATTENDU QUE** les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**ATTENDU QUE** le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin, et résolu à l'unanimité que la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée.

**2024-04-08-11 ACCÈS DESJARDINS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde a adhéré à AccèsD Affaires et a nommé un ou plusieurs administrateurs principaux;

**ATTENDU QUE** madame la greffière-trésorière adjointe Louise St-Jacques quittera ses fonctions au sein de la municipalité sous peu;

**ATTENDU QU'**étant donné ce départ, il y a lieu de régulariser la question de transactions au niveau de l'institution financière;

**ATTENDU QUE** madame la directrice générale et greffière-trésorière Johanne Le Buis est en congé pour une période indéterminée;

**ATTENDU QUE** monsieur le directeur général et greffier-trésorier par intérim Luc Laberge n'a pas été nommé au compte Desjardins;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter un administrateur principal;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir, et résolu à l'unanimité :

- **D'AVISER** l'Institution financière « Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie » des modifications suivantes :
  - Au niveau d'ACCESD AFFAIRES, une double signature est requise pour les transactions supérieures à 5 000,00 \$;
  - Que madame l'adjointe administrative et greffière adjointe Jeanne Bergeron, soit désignée administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- Que la direction générale ou madame la greffière-trésorière adjointe Louise St-Jacques, soit autorisée à signer tous les documents utiles et nécessaires pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2024-04-08-12 MODIFICATION DE BAIL DE LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - RENOUEVELABLE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Herménégilde a reçu une demande d'un citoyen afin qu'il puisse relouer la salle du Centre communautaire, d'année en année, au retour de la clé.

**ATTENDU QUE** la réservation pour la location de la salle du Centre communautaire peut être faite entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année en cours, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et le deuxième dimanche de l'année suivante, afin de couvrir la « Période des Fêtes » de fin d'année.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

- **QU'**un locataire ayant loué la salle du Centre communautaire à une date précise pour l'année en cours, et ayant respecté toutes les règles du bail de location, puisse relouer la salle à la même date l'année suivante, à condition qu'il fasse cette réservation le premier jour ouvrable du bureau municipal, au retour de la « Période des Fêtes » de fin d'année. Cette date ne sera plus réservée pour ce même locataire dès l'ouverture du bureau municipal la journée suivante et pourra donc être réservée par toute autre personne qui en fera la demande.
- **QUE** le bail de location de la salle du Centre communautaire soit modifié afin d'ajouter le paragraphe suivant, à la fin du bail, savoir :

« S'il le désire et s'il a respecté toutes les règles du présent bail de location, le locataire aura la possibilité de relouer la salle à la même date l'année suivante, à condition qu'il fasse cette réservation le premier jour ouvrable du bureau municipal, au retour de la « Période des Fêtes » de fin d'année. Cette date ne sera plus réservée dès l'ouverture du bureau municipal la journée suivante et pourra donc être réservée par toute autre personne qui en fera la demande. »

Adoptée.

**2024-04-08-13 DEMANDE D'INSTALLATION D'UN MÂT PAR INNERGEX**

**ATTENDU QU'**Innergex énergie renouvelable inc. a fait une demande de permis à la municipalité de Saint-Herménégilde, pour l'installation d'un mât de mesure de vente d'une hauteur de 60 mètres sur un bail de 100 mètres par 100 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande de permis a été reçu le 20 décembre 2023 et compléter le 28 février 2024;

**ATTENDU QUE** la demande concerne le lot 6 067 232 du cadastre de Québec, situé au chemin du 2e rang;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



**ATTENDU QUE** le lot visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone F-17, au plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 237-14;

**ATTENDU QUE** la zone F-17 autorise l'usage tour et antenne de télécommunication ainsi que les éoliennes commerciales;

**ATTENDU QUE** la demande, selon l'article 24.6.2 du règlement de zonage numéro 237-14, est assujéti au règlement sur les usages conditionnels numéro 234-14;

**ATTENDU QUE** la demande respecte les critères d'évaluation selon le règlement sur les usages conditionnels.

**ATTENDU QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande telle que présentée, soit l'installation d'un mât de 60 mètres de haut avec un bail de 100 mètres par 100 mètres.

**POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSE** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le conseil accepte la demande d'installation d'un mât de 60 mètres de haut avec un bail de 100 mètres par 100 mètres;
- **QUE** l'inspecteur en bâtiment et environnement soit autorisé à émettre le permis tel que demandé et à signer toute la documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2024-04-08-14** **AVIS DE MOTION REGLEMENT NUMERO 337 ABROGEANT LE REGLEMENT NUMÉRO 82 ET SES AMENDEMENTS CRÉANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET SES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

**AVIS DE MOTION** est donné par monsieur le conseiller Simon Normandin, qu'un règlement numéro 337 abrogeant le règlement numéro 82 et ses amendements créant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de fonctionnement sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**DÉPÔT** par monsieur le conseiller Simon Normandin du projet de règlement numéro 337 abrogeant le règlement numéro 82 et ses amendements créant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de fonctionnement.

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé à la présente séance;

**ATTENDU QU'**une copie du présent projet de règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445, du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'adopter le présent projet de règlement

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde

  
M  
G  
no de résolution  
ou annotation

numéro 337 abrogeant le règlement numéro 82 et ses amendements créant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de fonctionnement.

Adoptée.

**2024-04-08-15 OFFRE DE PRIX POUR LES MODIFICATIONS A LA REGLEMENTATION D'URBANISME**

**ATTENDU** l'obligation de la municipalité de modifier le règlement de zonage afin intégré les milieux humides en conformité au règlement 6-25.5 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Coaticook (SADD);

**ATTENDU** l'obligation de la municipalité à intégrer les îlots de chaleurs dans son plan d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du projet de loi 67 (PL67);

**ATTENDU QU'**une offre de prix a été soumise par EXP pour la modification du règlement de zonage et du plan d'urbanisme;

**IL EST PROPOSE** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité d'accorder à EXP le mandat de modifications aux règlements d'urbanisme selon l'offre de prix de 2 990,00\$ avant taxes.

Adoptée.

**2024-04-08-16 ADOPTION DU REGISTRE DES ENTREPRENEURS 2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a invité des entrepreneurs à fournir des soumissions pour la fourniture de matériaux et d'équipements pour des travaux que la municipalité pourrait effectuer en 2024;

**IL EST PROPOSE** par madame la conseillère Marie-Soleil Poulin, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Simon Normandin et résolu à l'unanimité d'approuver le registre des entrepreneurs 2024 pour la fourniture de matériaux et d'équipements.

Adoptée.

**2024-04-08-17 ENTENTES FORÊT HEREFORD**

**ATTENDU QUE** Forêt Hereford a soumis à la municipalité de Saint-Herménégilde, un projet d'entente de droit de passage;

**ATTENDU QUE** Forêt Hereford a soumis à la municipalité de Saint-Herménégilde, un projet d'entente de services pour l'entretien.

**IL EST PROPOSE** par monsieur le conseiller Mario St-Pierre, **APPUYÉ** par monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust et résolu à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'entente de droit de passage tel que soumis à l'assemblée.
- D'approuver le projet d'entente de services pour l'entretien tel que soumis à l'assemblée.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde**



- D'autoriser la direction générale ou le maire de la municipalité de Saint-Herménégilde à signer les projets d'entente et toute documentation utile et nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Adoptée.

**2024-04-08-18 RÉGIE INCENDIE DE COATICOOK**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine est absent.

**2024-04-08-19 RÉGIE RIGDSC ET HYGIÈNE DU MILIEU**

Monsieur le conseiller Jean-Claude Daoust indique que la garantie de l'usine de traitement des eaux en continue a été remise en propre à la Régie. La garantie de l'usine est d'une année en continu, à moins que le problème découle d'un employé ou d'un problème extérieur. *Exemple : problème électrique dû à l'installation extérieure ou un événement hors de tout contrôle tel que tempête, incendie, etc.*

Toutes les municipalités ont adopté la résolution pour régler le différend avec la Ville de Magog, sauf Magog et Orford qui se sont abstenus.

**2024-04-08-20 FORÊT HEREFORD**

Monsieur le maire Steve Lanciaux demande si tous ont vu l'éclipse totale aujourd'hui. Les gens avaient accès par le stationnement d'East Hereford, il y a eu 261 personnes. L'accès via le chemin St-Jacques était fermé à la circulation.

Demain, il y aura une réunion pour l'ouverture des appels d'offre pour la construction de la tour.

**2024-04-08-21 LOISIRS**

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin mentionne qu'il y aura la remise d'arbres le 18 mai et rappelle que les inscriptions au camp Kionata débutent aujourd'hui.

**2024-04-08-22 FAMILLE**

Monsieur le conseiller Simon Normandin précise pour Kionata, que les 5 camps spécialisés sont complets.

**2024-04-08-23 CULTURE**

Monsieur le conseiller Michel Fontaine est absent. Monsieur le maire Steve Lanciaux mentionne que la table à croquis sera installée au marais Duquette à la fin juillet, début août.

**2024-04-08-24 LACS ET COURS D'EAU**

Messieurs les conseillers Robin Cotnoir et Mario St-Pierre n'ont pas de nouvelle de personne.

**2024-04-08-25 DIVERS**

Rien à mentionner.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
De Saint-Herménégilde

  
M  
G  
no de résolution  
ou annotation

**2024-04-08-26** PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Éric Champagne demande si le camp Kionata est seulement du mercredi au dimanche. Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin lui répond que c'est du lundi au vendredi.

**2024-04-08-27** AUTRES SUJETS

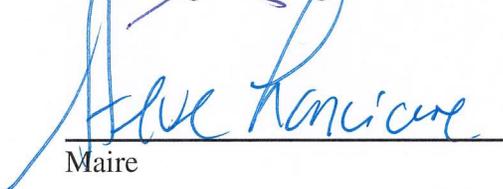
La prochaine session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde se tiendra le lundi 13 mai 2024 à 19 h 00.

**2024-04-08-28** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Marie-Soleil Poulin propose la levée de l'assemblée à 19 h 28.

  
Adjointe administrative et greffière adjointe

  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

  
Maire

Je, Steve Lanciaux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.